



PRIÈRE

DIX HEURES

M. le *ministre* ASHTON dépose le rapport annuel du ministère de la Voirie et du Transport pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999.

(document parlementaire n° 90)

M. le *ministre* ASHTON informe l'Assemblée que le Comité spécial de sept personnes siège en même temps que l'Assemblée pour établir la composition du Comité permanent des relations industrielles.

Avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> la *ministre* BARRETT dépose le projet de loi n° 3 — *Loi modifiant la Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail/The Retail Businesses Holiday Closing Amendment Act* —, lequel est lu une première fois.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> DACQUAY ainsi que MM. NEVAKSHONOFF, HELWER, SANTOS et M. PENNER (Steinbach) font des déclarations de député.

Avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> la *ministre* BARRETT propose que le projet de loi n° 3 — *Loi modifiant la Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail/The Retail Businesses Holiday Closing Amendment Act* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M<sup>me</sup> la *ministre* BARRETT et de M. FILMON, la question, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> ALLAN portant sur l'adresse au lieutenant-gouverneur en réponse au discours que ce dernier a prononcé à l'ouverture de la session et sur la motion d'amendement qui suit de M. FILMON :

Que la motion soit amendée par adjonction, après « Manitoba », de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le présent gouvernement n'ait pas su prendre les mesures voulues pour atteindre les objectifs et répondre aux besoins des Manitobains et des Manitobaines du fait :

- a) qu'il ne s'est pas doté, pour la province, d'un plan ou d'une vision qui s'inscrit dans la continuité des succès économiques de la dernière décennie;
- b) qu'il démontre une irresponsabilité financière qui se traduit par son refus de s'engager à équilibrer le budget de cette année et des années à venir comme il l'avait promis pendant la dernière campagne électorale;
- c) qu'il ne s'est pas engagé à maintenir toutes les dispositions de la loi la plus rigoureuse qui existe au Canada sur le budget équilibré;
- d) qu'il n'a pas pris de mesures sérieuses pour maintenir la croissance économique et réduire les taxes;
- e) qu'il n'a pas mis en œuvre de stratégie de l'emploi pour que le Manitoba continue à avoir le meilleur taux de création d'emplois et le plus bas taux de chômage de tout le pays;
- f) qu'il ne contribue pas au mieux-être des gens en refusant d'édicter des lois sur le travail obligatoire qui aideraient les assistés sociaux à trouver un emploi,

et que le présent gouvernement ait perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

Après les interventions de MM. GERRARD, SCHELLENBERG et LAURENDEAU, M. STRUTHERS prend la parole jusqu'à 12 h 30 et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

---

Pendant le débat, l'Assemblée permet le retour à la présentation de rapports de comités spéciaux et permanents, et M. le *ministre* ASHTON dépose le premier rapport du Comité spécial de sept personnes que voici :

**Vendredi 3 décembre 1999**

---

Le Comité s'est réuni le 3 décembre 1999 afin de rédiger son premier rapport concernant la liste des députés devant siéger aux divers comités permanents, plus particulièrement la liste des membres du Comité permanent des relations industrielles que voici :

RELATIONS INDUSTRIELLES (11)

M. le *ministre* ASHTON, M<sup>me</sup> la *ministre* BARRETT, M. DEWAR, M<sup>me</sup> KORZENIOWSKI ainsi que MM. LAURENDEAU, LOEWEN, NEVAKSHONOFF, PITURA, REID, SCHULER et SMITH (Brandon-Ouest).

Sur la motion de M. le *ministre* ASHTON, le rapport du Comité est déposé.

---

La séance est levée à 12 h 30, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à lundi prochain, à 13 h 30.

Le président,

George HICKES